ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 108139

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le diabète. En effet, des chercheurs français viennent d'identifier une nouvelle mutation génétique impliquée dans le diabète néonatal qui pourrait révolutionner le traitement du diabète. L'étude démontre que chez ces très jeunes patients, les cellules sécrétant l'insuline ne seraient pas détruites mais simplement endormies. Pour réactiver lesdites cellules, une simple prise d'antidiabétique en comprimé suffirait. En conséquence, il ne serait plus nécessaire de leur injecter de l'insuline. De plus, ce traitement pourrait être efficace chez les adultes porteurs de la même mutation génétique. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette étude, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin de renforcer la recherche concernant le diabète, d'autre part.

Texte de la réponse

Les recherches menées par des chercheurs français en collaboration avec des chercheurs américains sur un gène responsable d'une nouvelle forme de diabète du nouveau-né et de l'adulte ont fait l'objet d'une publication par le CNRS dans le New England Journal of Medicine du 3 août 2006. Celles-ci laissent entrevoir des possibilités de nouveaux traitements du diabète néonatal, voire adulte, impliquant la mise en place d'une thérapie basée sur une analyse génétique individualisée. Néanmoins, les implications thérapeutiques susceptibles de découler de ce type de recherche sont pour le moment hypothétiques et vont nécessiter de longues recherches et études supplémentaires avant éventuellement de déboucher sur des solutions adaptées au grand public. En ce qui concerne le rôle de l'État dans les processus de recherche, il y a lieu de préciser que celui-ci n'intervient dans la recherche médicale que dans la mesure où des équipes de chercheurs de structures publiques sont concernées. Dans le cas présenté, un travail commun est à l'oeuvre entre partenaires publics (CNRS, INSERM) et privés, impliquant un investissement public important.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 108139
Rubrique : Recherche
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11244
Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 639